

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Investiture de Recep Tayyip Erdogan : Ali Bongo Ondimba y a pris part



Photo: DR

Le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, ici aux côtés du président rwandais, Paul Kagame, était parmi les hôtes de marque.

Jonas OSSOMBEY
Libreville/Gabon

Le président de la République, Ali Bongo Ondimba, a pris part, samedi dernier, à la cérémonie solennelle d'investiture du président réélu de la République de Turquie, Recep Tayyip Erdogan. Il était aux côtés de nombreux dirigeants africains, dont les présidents du Congo, de Guinée Bissau, du Rwanda, du Togo, de la République Fédérale de Somalie et du vice-président de la Guinée équatoriale. Ainsi que des chefs d'État et de gouvernement des pays d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine. À noter que le président turc a été réélu au second tour d'une élection présidentielle très dis-

putée pour un nouveau mandat de cinq ans, le 28 mai dernier, où il a obtenu 52,18 % de suffrages exprimés. À l'entame de ladite investiture, une minute de silence a été observée pour les martyrs tombés pour la patrie, suivi de l'hymne national turc, puis des remerciements du président Erdogan à l'ensemble des personnalités qui ont honoré de leur présence l'invitation qui leur a été adressée. La participation du président Ali Bongo Ondimba à cette cérémonie d'envergure témoigne de l'excellence des liens d'amitié et de coopération unissant le Gabon et la Turquie et de la parfaite convergence de vues que partagent les deux dirigeants sur des questions bilatérales et sur les grands sujets de l'heure.

Le discours de circonstance de Recep Tayyip Erdogan avait un fort accent d'ouverture et de rassemblement à l'ensemble de ses compatriotes qui l'ont élu ainsi qu'à celles et ceux qui n'ont pas voté pour lui. Le président turc a lancé un appel à "la fraternité, l'unité, la solidarité et l'inclusion de tous, en vue de construire une nation forte, prospère et respectée dans le monde entier". Au terme de son allocution d'investiture, une prière a été faite par le grand Imam d'Ankara qui a sollicité du Tout-Puissant, qu'il bénisse la Turquie. Notons que cette cérémonie solennelle d'investiture a été suivie d'un dîner d'État offert par le président Erdogan au palais Cankaya, à l'ensemble de ses hôtes.

Parité homme-femme : adoption du texte par le Sénat

J.K.M
Libreville/Gabon

Il faudra s'y faire. L'on s'achemine vers des scrutins "égalitaires". Pour preuve, après les députés, les sénateurs ont adopté dernièrement la proposition de loi instituant la parité homme-femme à l'accès aux mandats électoraux et fonctions électives au Gabon. Ce texte, porté par le député du 1er siège de la Lombo-Bouengué, Faustin Boukoubi, traduit sa détermination à venir à bout d'un certain nombre de dysfonctionnements. D'autant plus qu'en dépit des textes en vigueur, fixant le quota de femmes à 30 % d'accès aux fonctions électives, la réalité est toute autre. Bien des femmes, en effet, pour de nombreuses considérations, sont écartées d'un certain nombre de responsabilités.

Selon les statistiques officielles, moins de 20 % des sièges d'élus sont occupés au niveau local par les femmes. 13 % environ des municipalités sont aux mains des femmes. Ceci pour signifier qu'à travers ce texte, le président de l'Assemblée nationale entend véritablement mettre un terme à un certain de nombre "d'incongruités", notamment les pratiques en vigueur dans bien d'états-majors politiques. Bref, d'aucuns espèrent vivement que l'adoption de ce texte se matérialisera lors des échéances législatives et locales à venir. En ce sens que tous les partis politiques ne devraient pas s'y soustraire, sous peine des sanctions prévues à cet effet. Dans tous les cas, les représentantes de la société civile et plusieurs femmes politiques ont loué cette "noble initiative".



Photo: Sylvain Maganga/L'Union

Le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, porteur de la proposition de loi.

La Semaine Disposition déplorable

Le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, a eu plusieurs activités dans la zone industrielle de Nkok, notamment à la ZES, vendredi avant de s'envoler pour Ankara en Turquie où il a assisté à l'investiture de son homologue turc, Recep Tayyip Erdogan, aux côtés de plusieurs de ses pairs... Outre ses événements, la semaine qui s'est achevée hier a également enregistré la poursuite de la tournée républicaine du président de la République qui, cette fois, s'est rendu dans les communes d'Akanda et d'Owendo ; la séance plénière à l'Assemblée nationale ; etc. Sur le premier événement, il faut souligner que, comme à toutes les étapes, la mobilisation était au rendez-vous aussi bien à Akanda qu'à Owendo. L'étape d'Owendo a été très intéressante. Pas parce que les discours des hôtes du chef de l'État sont sortis de l'ordinaire. Car il suffisait que le président Ali Bongo Ondimba veuille se rendre à l'Hôtel de Ville d'Owendo pour constater que la voie qui y

mène est jonchée de trous que les autorités municipales peuvent même boucher sur des fonds propres. Mais on a préféré cacher certaines réalités au chef... Ce qui a plus retenu l'attention de nombre d'Owendois, et sans doute celle de tous les Gabonais, est cette déclaration du numéro un gabonais : "(...) Le développement du Gabon est d'abord une affaire des Gabonais. Personne ne le fera à notre place". D'aucuns ont bien apprécié la pertinence de cette sortie. D'autant plus qu'elle intervient au moment où le débat suscité par les nominations à la SEEG battait encore son plein. Toutefois, certains compatriotes ont rétorqué en disant qu'il y a "Gabonais et Gabonais". Il y en a qui n'ont que le Gabon comme seul et unique pays ; et ceux pour qui le Gabon est l'un des pays... Les décideurs doivent en être conscients et s'administrer en conséquence, de peur de susciter ou exacerber un sentiment de xénophobie dans la société...

Au niveau de l'Assemblée nationale, 18 textes de loi ont été adoptés par les députés lors de la récente plénière. Parmi ceux-ci, le projet de loi réformant la Haute autorité de la Communication (HAC). Parmi les réformes, la disparition de la possibilité donnée aux communicateurs d'élire deux représentants parmi les conseillers membres. On peut déplorer le silence des acteurs de la corporation sur cette disposition que certains considèrent comme un recul, parce qu'au terme de cette loi, la communication ne sera régulée que par les seuls conseillers nommés par le chef de l'État, et les présidents des Chambres du Parlement. C'est à croire que la possibilité offerte aux communicateurs d'élire leurs représentants à la HAC avait gêné l'Exécutif et le Législatif. On se demande d'ailleurs en quoi.

ONDOUBA'NTSIBAH